



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 05 AVRIL 2023

OBJET : CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE TERRAINS COMMUNAUX

L'an deux mille vingt-trois et le cinq Avril à dix-huit heures,
le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé
à la salle des fêtes de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, sous la présidence de
Monsieur René VILLARD, Maire de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. VILLARD René – M. BENOIT Gérard – Mme OBELISCO Francine – M. ROVIRA Marc – Mme FALAIX Evelyne –
M. JULLIEN Bernard – M. JULIEN Guillaume – Mme PIERRAT Brigitte – M. DALCANT Jacques – M. RISSO Gilbert –
Mme BARDIES Frédérique – M. CARMONA Alain – M. HERNANDEZ Antoine – Mme SZAFRANSKI Nathalie –
M. FAYET Stéphane – M. DI GIOVANNI Alexandre – Mme UGHETTO Wendy – M. BERTRAND Philippe – Mme
GIACHINO Lisa (Arrivée à 18 H.25 – Point N° 3) – M. DELAHAYE Guy – M. MEGUEDMI Smaïl – Mme PIOZIN
Patricia – M. RICHELME Jean-Marc.

ONT DONNÉ PROCURATION :

Mme LAQUET Laura a donné procuration à M. VILLARD René
Mme TOUMANI Soréa a donné procuration à M. CARMONA Alain
Mme ORSINI Chantal a donné procuration à M. BERTRAND Philippe

ABSENTES EXCUSÉES :

Mme PELEGRINA Geneviève – Mme AYMES Patricia – Mme SACCO Virginie.



M. GUILLAUME JULIEN A ETE DESIGNE SECRETAIRE DE SEANCE.

Conseil Municipal de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN du 05 Avril 2023.
Délibération N° DM_20230405N039

OBJET : CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE TERRAINS COMMUNAUX

Monsieur Guillaume JULIEN, adjoint délégué à l'urbanisme, au foncier et au cadre de vie, sur invitation de Monsieur le Maire, informe les membres de l'Assemblée que la 4^{ème} épreuve du challenge "Nature UNSS / CD 04" aura lieu sur la commune de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, le mercredi 12 Avril 2023 de 13 H. à 17 H.

Il indique :

- Que cette manifestation est organisée par le Service départemental de l'Union Nationale du Sport Scolaire 04 (UNSS) conjointement avec le collège Camille Reymond de CHÂTEAU-ARNOUX dont le professeur EPS référent est Madame Muriel GILET-CHAULET,
- Que ce raid mobilise également 40 professeurs EPS du département ; il est attendu environ 450 collégiens et lycéens du département,
- Que le parcours passe sur des parcelles privées communales en plus des sentiers ou chemins existants,
- Qu'il est donc nécessaire de signer une convention de mise à disposition des terrains communaux avec l'UNSS / CD 04.

Il précise que la demande et le parcours a été soumis à l'O.N.F. pour avis.

OUI CET EXPOSE, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, **A L'UNANIMITE** :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer une convention de mise à disposition de terrains communaux avec l'Union Nationale du Sport Scolaire 04 (UNSS).

<p>AFFICHEE LE :</p> <p>RETIREE LE :</p> <p>T <input checked="" type="checkbox"/> NT <input type="checkbox"/></p> <p>NOMENCLATURE N° 3.6</p>	<p>CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, LE ONZE AVRIL DEUX MILLE VINGT-TROIS. FAIT ET DELIBERE A CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS POUR COPIE CONFORME,</p> <p>Le Maire,</p>   <p>René VILLARD</p>
--	--